



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-114

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2023 « OFFICE DE TOURISME »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 12 - VOTANTS : 45

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Christophe CARMINATI
GARGAS : Mme Claire SELLIER
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Luc MILLE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT, Mme Laurence GREGOIRE donne pouvoir à M. Roger ISNARD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLER, M. Nathan SAHI donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231116-2023-114-BF
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Page 1 sur 3

CC-2023-114

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-28 du 13 avril 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-31 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement suite à la délibération d'affectation des résultats susvisée,

Considérant, la nécessité de régulariser la dotation aux amortissements pratiquée en 2022 sur le bien dont le numéro d'inventaire est 2022005 pour un montant de 419.59 €,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
002	002			Excédent de fonctionnement reporté	-65 000,00
042	7811		o	Reprise amortissement sur immobilisation	420,00
TOTAL GENERAL :					-64 580,00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
023	023			Virement à la section investissement	-65 000,00
042	6811		o	Dotation amort. immobilisations	420,00
TOTAL GENERAL :					-64 580,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
021	021			Virement de la section fonctionnement	-65 000,00
040	281352		o	Amortissement immobilisations	420,00
TOTAL GENERAL :					-64 580,00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
040	281351		o	Amortissements immobilisations	420,00
TOTAL GENERAL :					420,00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20231116-2023-114-BF Date de télétransmission : 27/11/2023 Date de réception préfecture : 27/11/2023 Page 2 sur 3

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2023 « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 29/11/2023

